



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 8 avril 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à 20H30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Lévignac, sous la présidence de Jean-Jacques SIMEON, Maire.

Date de la convocation et de l'affichage : 3 avril 2019

Secrétaire de séance : Jean-Jacques SIMEON

Etaient présents : M. Jean-Jacques SIMEON, Mme Gisèle GUILLOT, Robert LOÏDI, Jean-Claude CABARROQUE, Bernard GENSSLER, Nicole HAAS, Jean-Louis BOTTURA, Hélène FRANCK, Jean-Claude JURADO, Françoise PUY.

Etaient Absents excusés : Patrice BAYON qui a donné pouvoir à Bernard GENSSLER, Anne-Marie COUZINET qui a donné pouvoir à Gisèle GUILLOT, Coralie DE RUS LLORDEN, Claude AROUXET, Marc SADARGUES, Sophie TRILLES, Damien CATALA, Audrey LE FRANC.

Etaient absents : Martine GONCALVES,

Secrétaire : M. Jean-Jacques SIMEON

Constatation du quorum et ouverture de la séance

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. M. le Maire propose d'être secrétaire de séance.

01. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

Délibération n° 2019/20

Après avoir donné lecture du procès-verbal du dernier Conseil municipal en date du 25 mars 2019, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 25 mars 2019**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

02. Délibération n°2019/21 :

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE PETIT PRE »

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2019 du Budget annexe Lotissement « Le Petit Pré », dont vous avez reçu une synthèse en annexe :

Il s'équilibre en section fonctionnement et investissement à 365 000 € et en section investissement à 123 625.23 €.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D 605 Travaux	4 990.00 €	
D 65888 Charges diverses (arrondis TVA)	10.00 €	
D 6522 Reversement excédent B A	236 374.77 €	
042 D 7133 Variation Stock	123 625.23 €	
R 002 Résultat exploitation reporté		75 000 €
R 7015 Vente de terrains aménagés		285 000 €
042 R 7133 Variation en cours		5 000 €
Total Fonctionnement	365 000 €	365 000 €
Investissement	Dépenses	Recettes
001 Résultat d'investissement reporté	20 693.01€	
040 D 3351 Terrains	5 000.00 €	
D 168 748 Autre dette (remb budget P)	97 306.99 €	
040 R 3351 Terrains		123 625.23 €
Total Investissement	123 625.23 €	123 625.23 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

↳ D'approuver le Budget Primitif 2019 du Budget annexe Lotissement « Le Petit Pré »

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

03. Délibération : n° 2019/22

VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, l'état 1259 FDL (annexé à la présente) pour l'année 2019, qui se présente ainsi qu'il suit :

Désignation	Taux 2018	Bases 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	16,90 %	2 858 000 €	483 002 €
Foncier bâti	20,50 %	1 887 000 €	386 835 €
Foncier non bâti	81,25 %	29 200 €	23 725 €
Total			893 562 €

A ce montant, s'ajoutent :

Désignation	Montant
Allocations compensatrices TH	16 823 €
Allocations compensatrices TFB (personnes condition modestes)	150 €
Allocations compensatrices TFB (exo. Longue durée)	123 €
Allocations compensatrices TFNB	2 910 €
Total	20 006 €

Il indique que le Bureau propose de laisser inchangés les taux des 3 taxes : TH, TFB et TFNB pour 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

↳ vote les taux d'imposition des taxes directes locales, pour 2019, ainsi qu'il suit :

Désignation	Taux 2018	Taux 2019	Bases 2018	Produit
Taxe d'habitation	16,90 %	16,90 %	2 858 000 €	483 002 €
Foncier bâti	20,50 %	20,50 %	1 887 000 €	386 835 €
Foncier non bâti	81,25 %	81,25 %	29 200 €	23 725 €
TOTAL				893 562 €

↳ autorise le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.



04. Délibération n° 2019/23 SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention présentées par les associations pour l'exercice 2019. Il indique que ces dossiers ont été examinés par Patrice BAYON, Adjoint aux associations.

Subvention de Fonctionnement	2018	Proposition 2019
ACCA de Lévig nac	400,00 €	400,00 €
ADMR	200,00 €	200,00 €
ARAC	200,00 €	
APEEL	300,00 €	300,00 €
AS Vallée de la Save	200,00 €	200,00 €
ARTIS	1 800,00 €	1 800,00 €
Callioppe et Thalie	100,00 €	100,00 €
Club Canin du bord de Save	200,00 €	200,00 €
Comité des Fêtes	7 500,00 €	9 500,00 €
CMJ	850,00 €	
Espace Musical et Vocal	1 300,00 €	1 300,00 €
FNACA	100,00 €	100,00 €
Football club Ouest	1 700,00 €	1 700,00 €
Foyer Rural	1 800,00 €	1 800,00 €
Gymnastique Volontaire	800,00 €	800,00 €
Les Cheveux d'Argent	300,00 €	300,00 €
Lévig nac Skate Compagny	500,00 €	500,00 €
Moto Club les Escargots	300,00 €	300,00 €
Pétanque Lévig nacaïse	500,00 €	500,00 €
Radio de la Save	600,00 €	600,00 €
Tennis Club	1 600,00 €	1 600,00 €
Terres de Save	300,00 €	300,00 €
Amicale Pompiers Grenade	100,00 €	100,00 €
Amicale Pompiers L'Isle Jourdain	100,00 €	100,00 €
L'Arche des Bambins (crèche) convention du 11/02/2019	0,00 €	62 720,00 €
TOTAL Subv. Fonctionnement	21 750,00 €	85 420,00 €
Subvention exceptionnelle		
Callioppe & Thalie Si Lévig nac m'était conté le 30/06/18	2 000,00 €	
La Ronde de l'izard course cycliste le 19/05/18	6 000,00 €	
TOTAL Subv. Exceptionnel	8 000,00 €	
TOTAL Subv. 2019	29 750,00 €	85 420,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✂ D'accorder, pour l'exercice 2019, une subvention aux associations suivant le tableau ci-dessus
- ✂ Dit que les sommes sont inscrites aux budget à l'article 6574,
- ✂ Autorise le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

05. Délibération n° 2019/24 TARIFS CAMPS ETE 2019

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du service animation, il est proposé d'organiser des camps d'été pour 24 enfants.

En 2019, il est prévu trois camps d'été :

- Camp Pyrénées Hô du 8 au 13 juillet pour les 9 à 12 ans,
- Camp Ados Pyrénées et Espagne du 8 au 19 juillet pour les 12 à 17 ans,
- Camp Lomagnol du 22 au 26 juillet pour les 5 à 8 ans.



Les propositions de tarifs :

	Camp Pyrénées 9 à 12 ans	Camp Ados 12 à 17 ans	Camp Lomagnol 5 à 8 ans
Prix de revient camp Avec effectif de 24	7 100€ (295.83€/pers)	14 595€ (608.13€/pers)	4 500€ (187.50€/pers)
Hors Communes	320€	640€	210€
QF + de 1801€	290€	590€	180€
QF de 1531€ & 1800€	250€	530€	160€
QF de 1281€ à 1530€	220€	480€	145€
QF de 981€ à 1280€	200€	430€	120€
QF moins de 980€	190€	370€	110€
Familles avec aides CAF, QF de 601€ à 800€ (10€/jour en moins)	130€ (190 - 60)	250€ (370 - 120)	80€ (130 - 50)
Familles avec aides CAF, QF de 401€ à 600€ (12€/jour en moins)	118€ (190 - 72)	226€ (370 - 144)	70€ (130 - 60)
Familles aides CAF, QF moins de 400€ (18€/jour en moins)	82€ (190 - 108)	154€ (370 - 216)	40€ (130 - 90)

Frais annulation 20% du tarif appliqué.

Les familles avec un QF inférieur à 1280€ pourront bénéficier d'une aide supplémentaire par le CCAS de Lévignac allant de 2.5 € à 5 € par jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'approuver le lancement des camps d'été 2019 et les tarifs ci-dessus ;**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

06. Délibération n° 2019/25

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Il est donné lecture et présentation du Budget Primitif 2019 du Budget Principal dont vous avez reçu une synthèse en annexe :

Il s'équilibre en section fonctionnement à 2 420 908.29 €.

Il s'équilibre en section investissement cumulée à 626 725.73 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ D'approuver le Budget Primitif 2019 du Budget Principal

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

La séance est levée à **22H15**
Le Maire et Secrétaire de séance,
Jean-Jacques SIMEON.